

	Disponible		Prix d'une unité	Nombre d'unités utilisées
	Oui	Non		
Le gaz				
L'électricité				
Chauffage mazout / charbon				
L'eau				
Le téléphone				
Le bois pour le feu pour la construction				
Taxes communales éventuelles				
Déchets				
Autres :				

MODALITES DE PAIEMENT

Le prix total de la location est fixé à Euros. Cette somme sera payée :

Par anticipation – au moment de l'arrivée du locataire sur les lieux – à la fin de la période d'occupation

Un acompte de Euros est versé à la réservation :

Par virement – par chèque barré au nom du bailleur – en liquide

Celui-ci ne sera pas remboursé en cas de désistement du groupe après le

Le montant de la location ou son solde sera versé au plus tard, le jour du départ, le

Ou après la fin du camp, au plus tard le sur le compte n°

Attention : Toujours exiger un reçu en cas de paiement liquide.

Au cas où le bien ne serait pas disponible à la date convenue, le bailleur sera redevable envers le preneur, outre le remboursement de l'acompte éventuellement perçu, d'une indemnité minimale irréductible équivalente à :

- 50 % du prix de la location s'il en a informé le preneur 4 mois minimum avant la prise de cours de la location ;
- 100 % du prix dans les autres cas.

Si le preneur justifie d'un préjudice supérieur au prix de la location, le propriétaire sera tenu de l'indemniser intégralement.

ETAT DES LIEUX

Les parties contractantes décident de compléter un état des lieux d'entrée et de sortie joint en annexe.

Une garantie locative éventuelle de 40% du prix du loyer sera versée contre reçu le jour de l'arrivée et sera remboursée le jour du départ du groupe.



Les locaux ou prairies seront rendus dans l'état où ils ont été trouvés.

Les dégâts éventuels seront constatés au plus tard le jour du départ du locataire sur base de l'état des lieux joint en annexe et compte tenu de l'usage, connu du bailleur, auquel le bien était destiné par le locataire.

En ce qui concerne l'utilisation des prairies, celles-ci devront être dégagées de tous les matériaux qui auront été utilisés par le groupe. Les emplacements de feux et autres trous creusés pour les besoins du camp devront être comblés.

A défaut d'état des lieux, le bien sera supposé rendu dans l'état dans lequel il a été reçu.

CLAUSES PARTICULIERES

Le propriétaire souhaite attirer l'attention du groupe sur les points suivants :

.....

.....

.....

Le propriétaire s'engage à terminer différents travaux avant l'arrivée du groupe au camp.
Précisez lesquels :

.....

.....

Le bailleur et le locataire s'engagent chacun à souscrire une assurance incendie correspondant à leur situation.

Le groupe locataire s'engage à respecter la quiétude du voisinage.

Relevé des compteurs

	Entrée	Sortie
Eau		
Gaz		
Electricité		

Fait en double exemplaire, à le

Signatures

Le bailleur,

Le locataire,

